



VILLE DE NAY

CONSEIL MUNICIPAL ***Séance du 07 février 2018***

Procès-verbal

Séance du 07 février 2018

L'an **deux mille dix-huit**, le **Sept** du Mois de **Février** à 18H30 le Conseil Municipal de Nay dûment convoqué le 2 février s'est réuni à la Mairie de Nay, Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Guy CHABROUT, Maire.

Etat des présents

Présents : (17)

BOIX Sylvie, BONNASSIOLLE Daniel, BONNASSIOLLE Jean-Pierre, BONNASSIOLLE Pierre, BOURDAA Bruno, BOURDAA Philippe, CHABROUT Guy, DARGELOSSE Marie-Arlette, DUBOURTHOUMIEU Joël, FITAS Isabelle, GIRONDIER Michel, GRAND Philippe, MAURIN Marina, REY Sandra, TRIEP-CAPDEVILLE Monique, VANDEPUTTE Marie-Christine, VIBES Eliane

Excusés avec pouvoir : (4)

CAZAJOUS Jean-Pierre qui a donné pouvoir à BOURDAA Philippe
DEQUIDT Alain qui a donné pouvoir à BOURDAA Bruno
VILLACAMPA Martine qui a donné pouvoir à TRIEP-CAPDEVILLE Monique
WEISS Myriam qui a donné pouvoir à BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Absents et/ou excusés sans pouvoir : (2)

HACALA Annie
LASSUS Christian

Quorum

17 Conseillers municipaux sont présents. Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

.....

Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monique TRIEP-CAPDEVILLE a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 décembre 2017

M le Maire fait part de deux remarques concernant le dernier PV du Conseil municipal :

Agnès VIGNAU, responsable du service urbanisme de la CCPN souhaite que soit modifiée la phrase suivante page 6/24 car la première partie de la réponse du Maire est inexacte : *« le Maire lui répond que le service urbanisme de la CCPN a cherché dans les archives une trace de ce glissement de terrain. Il n'a rien été trouvé. Dans le projet de révision de PLU, il n'y donc pas de condition de surélévation des constructions. Il faudra [faire] preuve de vigilance lors de l'instruction du PC »*.

Il est proposé de modifier la phrase de la façon suivante : *« le Maire lui répond que dans le projet de révision de PLU, il n'y pas de condition de surélévation des constructions. Il faudra faire preuve de vigilance lors de l'instruction du PC »*.

La remarque d'Alain DEQUIDT concernant le classement de la zone SPAR est reprise de la façon suivante dans le PV :
« Concernant la zone SPAR, A DEQUIDT demande à ce qu'elle soit classée en zone UY »

Le PV du Conseil municipal du 20 décembre 2017 n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal
Article L2122-22 CGCT 4^{ème} trimestre 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il doit rendre compte une fois par trimestre au Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation selon l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Liste des décisions prises :

Acceptation de dons

D_117-2017 Don pour la commune-Ms WEISS ; DOERR et RICHARD-600 €

Signature de devis/contrats/marchés publics inférieurs à 100 000 € HT

D_118-2017 Signature d'un devis-Fiches Visites Passion-Maison carrée-1456 € HT

D_119-2017 Signature d'un contrat d'abonnement-progiciels COSOLUCE-3139.07 € HT

D_120-2017 Signature d'un devis-REGIE DES FETES-chocolats Noël-LUKAS-2591.47 € HT

D_121-2017- Signature d'un devis-Traitement préventif Gale école maternelle-ONET-319 € HT

D_122-2017 Signature d'un devis-réparation chaudière gendarmerie-ENGIE-406.98 € HT

D_123-2017 Signature d'un bon de commande-fournitures école maternelle-LIBRAIRIE LAIQUE-186.97 € HT

D_124-2017 Signature d'un contrat-formation sécurité AIPR-BUREAU VERITAS-100 € HT

D_125-2017 Signature d'un devis-vérification annuelle système de désenfumage-EURL RICHARD-659.30 € HT

D_126-2017 Signature d'un devis-prestation d'entretien des chaudières-3B THERMIQUES-2785 € HT

D_127-2017 Signature d'un devis-remplacement moteur TRAFIC-FOURAA-2305.95 € HT

D_128-2017 Signature d'un bon de commande-fournitures école maternelle-NATHAN-715.70 € HT

D_129-2017 Signature d'un devis-réparation système chauffage Trésorerie suite à sinistre-INTERENERGIES-3796.87€ HT

D_130-2017 Signature d'un devis-réparation chaises salle du conseil municipal-complément-MAISON HEITZMANN-360 € HT

D_131-2017 Signature d'un devis-réparation portail gendarmerie-KONE-1182.01 € HT

D_132-2017 Signature d'un devis-Etude de perméabilité-INGESOL-1035 € HT

D_133-2017 Signature d'un devis-travaux logement Sécu-ASSON ALUMINIUM-420 € HT

D_134-2017 Signature d'un devis-réparation véhicule ST pour passage MINES-LABESQUE-2511.14 € HT

D_135-2017 Signature d'un devis-renouvellement antivirus-CG INFORMATIQUE-395 € HT

D_136-2017 Signature d'un devis-volets roulants halles-VIGNALATS-990 € HT

D_137-2017 Signature bon de commande-fournitures école maternelle-NATHAN-715.70 €

D_138-2017 Signature d'un bon de commande-fournitures école maternelle-LIBRAIRIE LAIQUE-159.90 € HT

D_139-2017 Signature d'un devis-spectacle école Noël-JOUR DE FÊTES ET CNIE-913.64 € HT

D_140-2017 Signature d'un devis-accessibilité cimetière-EURL DU LAGOIN-28670 € HT

D_141-2017 Signature d'un devis-réparation chaudières gendarmerie-ENGIE-406.99 € HT

D_142-2017 Signature d'un devis-remplacement lanterne obsolète chemin de LOUM-CEGELEC-346.40 € HT

D_143-2017 Signature d'un devis-remplacement chaudière gendarmerie-ENGIE-2374.51 € HT

D_144-2017 Signature d'un devis-réparation alarme foyer restaurant-STANLEY-353.64 € HT

D_145-2017 Signature d'un contrat d'engagement-REGIE DES FÊTES-musique Noël des aînés-TRADITION MUSETTE-520 € TTC

Délivrance de concessions dans le cimetière communal

D_146-2017 concession-Mme Simone CAZENAVE-15 ans-500 €

D_147-2017 concession au columbarium-Mme Lydie POULAIN-15 ans-500 €

Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme

D_148-2017 Permis d'aménager-aménagements urbains dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de Nay

ORDRE DU JOUR

Du Conseil Municipal du 07 février 2018

- **INTERCOMMUNALITE**
 - 1- Action sociale d'intérêt communautaire : projet de prise de compétence Espace de Vie Sociale.
- **DOMAINE ET VOIRIE**
 - 2- Convention de servitudes de passage avec ENEDIS, parcelles AL 449 (chemin de Montreuil)
- **DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - Aliénation d'un immeuble cadastré AL 451 (anciennement AL 395-397) (Maison FOURNIER) et annulation de la délibération du Conseil municipal n°2017-7-5 du 28/10/2015

INTERCOMMUNALITE

1- Action sociale d'intérêt communautaire : projet de compétence Espace de vie sociale

M le Maire expose qu'un projet d'extension de la compétence de la CCPN dans le domaine de l'action sociale d'intérêt communautaire a été évoqué en début de mandat, dans la continuité des travaux réalisés avec l'accompagnement de Mairie-Conseils sur les années 2011-2012. Une étude diagnostic et opérationnelle de mise en place d'une action sociale communautaire et de création d'un CIAS a été menée en 2015-2016 (délibération du conseil communautaire du 15/12/2014).

Suite à cette étude et à la concertation avec les partenaires et acteurs sociaux du territoire, un projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) a été présenté et approuvé par le conseil communautaire du 18 décembre 2017.

Une prise de compétence communautaire à ce titre est donc proposée et a été notifiée aux communes le... décembre 2017, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT. Il appartient à chaque commune de se prononcer.

Un espace de vie sociale est un des lieux et services possibles d'animation de la vie sociale, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales. Ce service poursuit trois finalités :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, pour favoriser le « mieux vivre ensemble »,
- le développement de la citoyenneté de proximité.

La plus-value générale et la spécificité d'un tel équipement se fondent sur :

- une démarche globale pour répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire, aux besoins des habitants et aux difficultés de la vie quotidienne des familles,
- une approche multidimensionnelle : approche globale d'une personne, prise en compte d'une famille dans sa globalité, ouverture à tous les publics et à toutes les classes d'âge, analyse globale du territoire d'implantation,
- la recherche de la mixité des publics et de l'intergénérationnalité,
- la mise en œuvre des initiatives locales à la fois individuelles et collectives.

Il s'agit donc d'une structure de proximité qui peut toucher tous les publics. L'EVS propose un accueil et une écoute des habitants, des actions construites avec ceux-ci et des projets qui valorisent un territoire, en lien avec les partenaires de terrain.

Un tel lieu, comme étape dans la construction de la compétence sociale de la CCPN, permettrait de compléter l'offre de services communautaires en matière d'action sociale sur le territoire en partenariat avec les communes, les CCAS, les acteurs sociaux institutionnels et associatifs, en lien également avec les autres compétences existantes, sociales notamment, de la CCPN.

En termes de projet social et de projets d'actions, les orientations d'actions communautaires suivantes ont été approuvées :

Mission: Accueil, Information, Orientation du public

- ✓ Accueil « généraliste » accessible à tous et gratuit, informations et orientation vers les lieux, les personnes ressources, les partenaires institutionnels et associatifs en partenariat et en complémentarité de la MSAP, des communes, des CCAS et des acteurs de l'action sociale,
- ✓ Informations et communication sur les activités, les équipements et les services existants sur le territoire, valorisation des services existants
- ✓ Réalisation d'un annuaire des acteurs sociaux.
- ✓ Accompagnement des personnes dans le cadre de la dématérialisation des démarches administratives (adhésion au Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public – SDAASP),
- ✓ Mise en réseau des acteurs sociaux, des communes et des CCAS,
- ✓ Favoriser les relations et les partenariats Mairies/CCAS/structures d'action sociale,

Mission : Lien social, mixité, lieu d'animation de la vie sociale

- ✓ Mise en réseau des associations locales
- ✓ Favoriser et créer du lien entre habitants basé sur la convivialité, l'entraide et la réciprocité, dans un souci de respect de la mixité sociale,
- ✓ Valoriser les habitants en tant qu'acteurs, force de proposition, conscients de leurs compétences à partager,
- ✓ Organisation d'ateliers intergénérationnels et d'ateliers d'information en lien, notamment, avec les associations caritatives.

Mission : Parentalité

- ✓ Mise en place d'un réseau local Parentalité
- ✓ Organisation de la semaine départementale des familles avec le service Petite Enfance et les acteurs concernés (*dispositif et financement CAF*)
- ✓ Organisation de sorties familiales (*dispositif et financement CAF*)
- ✓ Organisation de rencontres avec des professionnels sur des thématiques liées à la parentalité.

Il est particulièrement souligné que l'activité d'un EVS devra favoriser les initiatives, actions et projets issus du public usager. Le cadre de l'agrément de la CAF prévoit ainsi que l'EVS encourage « *la prise de responsabilité des usagers pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale* ».

Par ailleurs, la 1^{ère} année de démarrage de l'EVS devra voir la consolidation du projet social avec les partenaires.

Le dispositif d'EVS s'appuie sur le cadre juridique et financier résultant de la contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Département. Les principales dépenses correspondront aux charges de personnel. Les taux de co-financements prévus atteignent 65% du montant total du budget prévisionnel.

En termes de ressources humaines et d'effectifs, l'Espace de Vie Sociale se verra affecter 1 ETP animateur social (poste à créer).

La direction et coordination de ce service seront réalisées au sein du Service Social, Santé et Vie associative de la CCPN, par redéploiement de ressources humaines internes.

Un lieu ou espace dédié devra être affecté à cet EVS.

Le démarrage de cet espace de vie sociale est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

M TRIEP-CAPDEVILLE indique que l'EVS serait créé sur Nay (bureaux de Petit boy). Elle indique également être sceptique quant à l'utilité à long terme du projet.

M le Maire explique qu'il y a une problématique concernant le domaine social sur le territoire. Cet EVS est une étape dans la construction de la compétence sociale de la CCPN. Il voit ici le renforcement de la centralité de Nay car on crée un service de plus sur la commune.

Sur le contenu, il explique que c'est un service qui démarre, donc forcément cela pose des questions.

M TRIEP-CAPDEVILLE regrette que l'on n'intègre pas la problématique des personnes âgées. Elle souhaiterait que le social englobe tout avec la création d'une véritable compétence sociale de la CCPN avec création d'un CIAS.

B BOURDAA explique qu'il faut voir cela comme une concentration de flux sur la commune de Nay. Ce qui est très positif. Toutes les prises de compétences par la CCPN sont bonnes.

CECI ETANT EXPOSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

ACCEPTE la prise de compétence « *Création et gestion d'un Espace de vie sociale* » par la CCPN, au sein du groupe compétences optionnelles-action sociale d'intérêt communautaire.

DOMAINE ET VOIRIE

2- Convention de servitudes de passage avec ENEDIS, parcelles AL 449 (chemin de Montreuil)

M le Maire expose qu'il y a lieu de signer avec ENEDIS une convention de servitude concernant le passage de trois canalisations électriques souterraines sur la parcelle cadastrée AL 449 (1 m de long et 1 m de large).

Les agents de ENEDIS ou les entrepreneurs agissant pour son compte peuvent pénétrer sur lesdites parcelles afin d'y exécuter les travaux nécessaires, l'entretien, la réparation, la surveillance... de tout ou partie de la canalisation et des ouvrages accessoires.

CECI ETANT EXPOSE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

AUTORISE M le Maire à signer la convention de servitudes de passage avec ENEDIS ainsi que l'acte notarié relatif à cette affaire

DOMAINE ET PATRIMOINE

3-Aliénation d'un immeuble cadastré AL 451 (anciennement AL 395-397) (Maison FOURNIER) et annulation de la délibération du Conseil municipal n°2017-7-5 du 28/10/2015

Vu l'article L.2241-1 *in fine* du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2009-526 du 12 Mai 2009

Vu l'article L.3221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code civil relatif à la vente,

M le Maire expose que par délibération en date du 28/10/2015, le conseil municipal avait décidé la cession de la Maison Fournier. Les Domaines avaient alors estimé le prix du bien à 200 000 €.

En effet, l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales précise les conditions dans lesquelles le service des Domaines doit être consulté en matière d'aliénation d'un bien immobilier de la commune : « Toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Le conseil municipal délibère au vu de l'avis du service des domaines ».

Le bien n'ayant pas fait l'objet d'une cession depuis cette date, l'avis des Domaines ayant une validité d'un an, la commune a de nouveau sollicité l'avis du service des Domaines qui lui a été notifié le 05/12/2017.

Les Domaines estiment la valeur dudit immeuble à 169 000 €

A ce jour, seul M Thierry LAGRAVE a fait part de son intérêt pour ce bien et a proposé de l'acquérir afin d'y établir son habitation et ses bureaux.

Compte tenu des travaux nécessaires pour la réfection de la toiture de l'immeuble et des lourdes mises aux normes (électricité, chauffage, menuiseries, isolation) afin de permettre de transformer ce bâtiment qui servait exclusivement de bureaux en habitation, il est proposé de passer le prix de cession à 135 000 €.

JP BONNASSIOLLE fait remarquer que cette maison est très mal entourée. Il y aura beaucoup de bruit avec peut-être des problèmes dans le futur.

B BOURDAA lui répond que l'acquéreur potentiel est tout à fait conscient de ce problème puisqu'il connaît les lieux pour les avoir visités.

M le Maire indique que le projet du potentiel acquéreur est d'y habiter et d'y travailler. Il n'a jamais parlé du bruit de la zone. Il sait qu'il y a des contraintes et il connaît l'environnement.

CECI ETANT EXPOSE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité, JP BONNASSIOLLE, M WEISS, Ph BOURDAA et JP CAZAJOUS s'abstenant

- **DECIDE** d'annuler la délibération n° 2015-7-5 en date 28/10/2015 susvisée
- **DECIDE** l'aliénation d'un immeuble situé sur la parcelle cadastrée AL 451 dite « Maison FOURNIER »
- **DECIDE** de procéder à la vente de gré à gré dudit immeuble à M Thierry LAGRAVE moyennant un prix de 135 000 € dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur
- **AUTORISE** M le Maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire

Questions diverses

M GIRONDIER fait un rapide compte rendu des réunions qui se sont déroulées à la Mairie avec les commerçants. Il indique qu'il y aura prochainement un renouvellement du bureau de l'association Nay la Dynamique.

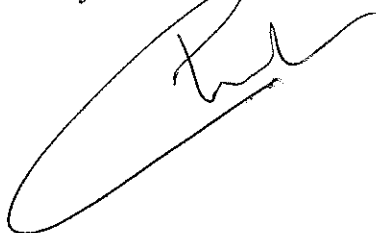
Il indique également que d'après une étude faite par les commerçants eux-mêmes sur les deux dernières années, 13 commerces ont fermé à Nay et 14 ont ouvert. Ce qui est très satisfaisant et l'on doit continuer en ce sens.

S'en suit une discussion entre les conseillers municipaux concernant la place du commerce à Nay, la problématique des grandes surfaces commerciales et le projet d'aménagements urbains du centre-bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Le Maire

Guy CHABROUT



La secrétaire de séance

Monique TRIEP-CAPDEVILLE

